

## LA REMUNERATION

TEAMEXPERT établit votre fiche de paie et vous verse votre salaire chaque mois.  
Pour établir votre fiche de paie nous devons avoir obligatoirement vos feuilles d'heures signées et tamponnées par l'entreprise utilisatrice.  
N'oubliez pas de nous les retourner à chaque fin de mois.

### Salaire de référence

Votre salaire est mentionné sur votre contrat de travail et il ne peut être inférieur à ce que gagnerait après période d'essai un salarié de même qualification occupant le même poste de travail dans l'entreprise utilisatrice.  
Attention le salaire de référence n'est pas celui de la personne remplacée mais celui du poste de travail réellement occupé.

### Primes

- Primes relatives au poste (primes de risques...)
- Primes d'exceptionnelles ou de gratification (13ème mois...)

### Congés payés

Les congés payés (CP) correspondent à 10 % de votre salaire brut + le montant de l'Indemnité de Fin de Mission.  
Cette indemnité est due dès la première heure travaillée et à la fin de votre mission.

### IFM

L'IFM correspond à 10% de la rémunération brute totale.

Elle ne vous sera pas versée dans les cas suivants :

- Rupture du contrat à votre initiative
- Faute grave de votre part
- Cas de force majeure
- Contrat de mission formation
- Embauche en CDI à l'issue de la mission par l'entreprise utilisatrice.